

***Saint Gouëno 2010***  
***5 & 6 Juin***  
***Championnat de France***  
***de la Montagne***

***Règlement particulier***



# ***COURSE DE COTE NATIONALE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2010***

***SAINT-GOUENO – Côtes d'Armor (22)***

***5 / 6 Juin 2010***

## **REGLEMENT PARTICULIER**

Le présent règlement complète le règlement standard des Courses de Côte

## **SOMMAIRE**

**Article 1P – Organisation de la course**

**Article 2P – Assurances**

**Article 3P – Concurrents et Pilotes**

**Article 4P – Voitures et Equipements**

**Article 5P – Publicités**

**Article 6P – Sites et Infrastructures**

**Article 7P – Déroulement de l'épreuve**

**Articles 8P – Pénalités**

**Articles 9P – Classements**

**Articles 10P – Prix**



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

# REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASACO Maine Bretagne organise les 5 et 6 Juin 2010 avec le concours du CLAP Gouénois / Ecurie du Mené, sous le patronage de la Mairie de Saint-Gouëno, de la Communauté de Communes du Mené, du Conseil Général des Côtes d'Armor et de la Région Bretagne une épreuve automobile nationale dénommée :

## Course de Côte Nationale de Saint Gouëno

Cette épreuve compte pour le :

- Le Championnat de France de la Montagne 2010
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne 2010
- Le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne 2010
- Le Championnat du Comité Régional Bretagne - Pays de la Loire
- Le Championnat de l'Amicale des conducteurs de courses de côte de l'A.S et de l'A.C.O.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bretagne – Pays de Loire sous le numéro 16 en date du 24 Février 2010, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 89 en date du 17 Mars 2010.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. BESOLI Josep (AND)	Licence n°001/ICES
Commissaires Sportifs	M. BEDIN Jean-Paul	Licence n°32 71-1201
	M. ODIETTE Michel	Licence n°12118-1201
Directeur de Course	M. COCQUELET Jean-Paul	Licence n°7661-0701
Directeurs de Course Adjoints	M. ORTIZ Christophe	Licence n°49986-1205
	M. MORISSEAU Patrick	Licence n°28737-1201
	M. HECTOR Jean-Claude	Licence n°1805-0304
	M. NICO Marcel	Licence n°2385-1201
Commissaire Technique responsable	M. OLIVIER André	Licence n°1119-1609
Commissaires Techniques adjoints	M. AIME Christian	Licence n°40601-1205
	M. VILOUX Bernard	Licence n°17458-1201
	M. HUBY Yves	Licence n°4923-1201
Médecin responsable	M. KERHARO Jean-Yves	Licence n°9 147-1206
	M. MINEUR François	
Chargé de presse	M HENRY Olivier	Licence n°15824 5-1201
Chargé de la mise en place des moyens	M. GUERIN Joseph	Licence n°158243-1201
	M. AIGNEL Gilles	Licence n°158241-1201
Chargés des relations avec les concurrents	M. LEROY Jean-Christophe	Licence n°
	M. PECHON-ROSSEL Jean-Jacques	Licence n°2527-1201
	M. BRIGARDIS Henri	Licence n°2498-1201
Chargé des Commissaires de route	M. BERNARD Alain	Licence n°
Chronométrateurs	M. DURAND Jean-Paul	Licence n°28307- 0102
	M. NAUROY Philippe	Licence n°163037-1201
	M. MILLOT Claude	Licence n°148448-1201
Observateur FFSA	M. ROGER Jean-Marc	Licence n°
Vérifications Administratives	Melle AIGNEL Myriam	Licence n°23836-1206
	Mme NICO Jeanine	Licence n°144660-1201
	Mme BOUTRON-BEDIN Maryannick	Licence n°3274-1201
Responsables Parc Pilotes et Pré-Grille	M. COLLEU Patrick	Licence n°71052-1201
Informatique/Classement	M. PETITGERARD Patrick (Patrick Soft)	

### 1.2p. Horaires :

Clôture des engagements le **Lundi 31 Mai 2010 à MINUIT**

Publication de la liste des engagés le Jeudi 3 Juin 2010

Vérifications administratives

- Le Vendredi 4 Juin 2010 de 16h00 à 17h45 au Parc Pilotes



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

- le Samedi 5 Juin 2010 de 7h30 à 9h30 au Parc Pilotes
- Vérifications techniques
- le Vendredi 4 Juin 2010 de 16h15 à 18h00 au Parc Pilotes
  - le Samedi 5 Juin 2010 de 7h45 à 9h45 au Parc Pilotes

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 5 Juin 2010 à 11h00 au Parc Pilotes.

Essais non chronométrés le Samedi 5 Juin 2010 à partir de 11h00 : 1 montée

Essais chronométrés le Samedi 5 Juin 2010, à partir de 14h00 : 2 montées

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Samedi 5 Juin 2010 à 18h30 au Parc Pilotes.

Course le Dimanche 6 Juin 2010

- 1ère montée à partir de 9h30
- 2ème montée et 3ème montée à partir de 13h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) : à l'issue de la 3ème montée, à proximité du Parc Pilotes.

Remise des prix le Dimanche 6 Juin 2010 à partir de 19h30 au Parc Pilotes.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès à l'issue de la Remise des Prix.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 le Samedi 5 Juin 2010 à 10h00 dans le bungalow prévu à cet effet.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3p. Vérifications :

Vérifications administratives

- le Vendredi 4 Juin 2010 de 16h00 à 17h45 au Parc Pilotes
- le Samedi 5 Juin 2010 de 7h30 à 9h30 au Parc Pilotes

Vérifications techniques

- le Vendredi 4 Juin 2010 de 16h15 à 18h00 au Parc Pilotes
- le Samedi 5 Juin 2010 de 7h45 à 9h45 au Parc Pilotes

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Atelier Municipal de Saint Gouëno (centre bourg) - Taux horaire maximum de main-d'œuvre : (45 € TTC ).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 5 Juin 2010 à 9h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 5 Juin 2010 à 10h00.

Pesées libres des véhicules : le Samedi 5 Juin 2010 de 10h00 à 11h00 au Parc Pilotes

### 1.5p. Dispositions particulières :

#### Hillclimb Masters

Une épreuve est organisée pour les pilotes anglo-saxons de voitures ouvertes et fermées dans leur configuration de course britannique ou irlandaise.

Ces voitures seront conduites par des pilotes britanniques ou irlandais en possession d'une licence.

Ces concurrents participeront à la course de côte de Saint Gouëno hors classement du Championnat de France de la Montagne 2010. Un classement chronométré leur sera réservé dans chacune des deux catégories.

#### Mitjet Series

La série « Mitjet Series » est admise dans le cadre de la Coupe Mitjet Series de la Montagne.

#### Remboursement des droits d'engagements



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu, l'organisateur remboursera, avec une déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Le CLAP Gouënovais / Ecurie du Mené**  
**Mairie de Saint-Gouëno**  
**22330 Saint-Gouëno**  
**Tel : 02 96 34 43 44 Fax : 02 96 51 31 95**  
**ecurie.mene@gmail.com**

Avant le **Lundi 31 Mai 2010 à MINUIT**

Les frais de participation sont fixés à 500 €, ils sont réduits à 250 € avec la publicité optionnelle de l'organisateur, pour l'ensemble du week end.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation à l'ordre du CLAP GOUENOVAIS.

Contact : Olivier HENRY – Port : 06 86 41 10 30 – mail : [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1p. Voitures admises :

Le nombre maximum de voitures admises est fixé à 190 y compris les VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### 4.2.7. Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

#### 4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1p. Parcours :

La Course de Côte de Saint Gouëno suivra le parcours sur la portion de route allant :  
du lieu-dit « Les Hautières » au « Haut de l'Hiver » sur la D14 dite « la route du Breton ».  
La course se déroulera en 3 montées OBLIGATOIRES.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : au lieu-dit « Les Hautières »

Arrivée : au lieu-dit « Haut de l'Hiver »

Pente moyenne : 4,5%

Longueur de parcours : 3200m

Modalité de retour au départ : en convoi par circuit de repli

Parc Concurrent : au lieu-dit « Le Bocage » sur le circuit de repli

#### 6.2p. Route de Course :

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après avoir été mis en pré-grille au niveau du parc Pilotes.

#### 6.3p. File de départ :

File de départ : avant « Les Hautières » (en ligne)

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

#### 6.4p. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### 6.5p. Parc Concurrents :

Le Parc Concurrent sera situé au lieu-dit « Le Bocage »

Le Parc Concurrent sera accessible le Vendredi 4 Juin 2010 à partir de 10h00

L'organisation et le placement des concurrents seront faits par une équipe de l'organisation.

L'organisateur se réserve le droit de placer à sa volonté certains concurrents aux emplacements qu'il aura réservé dans un but de promotion et de médiatisation.

Les remorques devront être garées au camping de Saint Gouëno ou dans le Parc Concurrent.

Dans le Parc Concurrent, il est demandé à chaque concurrent :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans le parc est de 200 euros.

#### 6.6p. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parcours du circuit de repli, à proximité du Parc Concurrent



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

## 6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au Parc Concurrent
- pendant les essais et la course au Parc Concurrent
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc Concurrent

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

## 6.8p. Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au secrétariat du Parc Concurrent, au lieu-dit « Le Bocage ».

Téléphone permanence : communiquer ultérieurement.

Centre de secours le plus proche : Plessala - Téléphone n° 18

# ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

## 7.1p. Essais :

Epreuve Championnat de France : Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés et servira à l'établissement des séries A et B.

## 7.2p. Conférences aux pilotes (briefing) :

Un Briefing écrit sera distribué aux pilotes lors des vérifications administratives.

## 7.3p. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

## 7.4p. Echauffement des pneumatiques :

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue n'est autorisée que dans le parc concurrent, et interdite entre le parc concurrent et la ligne de départ.

## Article 7: 5p. Essence

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

# ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

# ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Course de côte comptant pour le Championnat de France de la Montagne.

Pour les essais chronométrés, le classement s'effectuera sur la meilleure montée et permettra d'établir :

- 1 classement général pour les voitures ouvertes de série A
- 1 classement général pour les voitures ouvertes de série B
- 1 classement pour chacun des groupes, au sein des séries A ou B, tels que définis à l'article 4.1 du règlement standard
- 1 classement général pour les éventuels autres groupes

Pour la course, le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course des 3 montées obligatoires et permettra d'établir :

- 1 classement général pour les voitures ouvertes de série A
- 1 classement général pour les voitures ouvertes de série B
- 1 classement par groupe et par classe (Séries A et B confondues)



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1p. Trophées :

### 10.2p. Prix :

	Scratch A	Scratch B	Groupes	Classes
1 <sup>er</sup>	500 €	300 €	500 €	250 €
2	400 €	200 €	250 €	125 €
3	300 €	100 €	125 €	
4	200 €			
5	100 €			

  

1 <sup>er</sup> jeune	250 €
1 <sup>ere</sup> Dame	250 €

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.

### 10.3p. Coupes :

Il sera attribué une coupe :

- aux trois premiers du classement scratch
- aux trois premiers de groupe
- à la première féminine
- au premier jeune

### 10.4p. Podium :

Un podium pour les 3 premiers du classement général sera organisé à l'issue de la dernière montée sur le site du Fer à Cheval ou au Parc Pilotes.

### 10.5p. Remise des Prix et Coupes :

Remise des prix le Dimanche 6 Juin 2010 à partir de 19h30 au Parc Pilotes

### 10.6p. Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès à l'issue de la Remise des Prix.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)